



Foodwatch France
Madame Karine Jacquemard,
Directrice Générale

Paris, le 3 juillet 2020

Objet : REPONSE A VOTRE COURRIER DU 2 JUILLET 2020 - DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DANONE SUR LA CONTAMINATION DES ALIMENTS PAR DES MOAH (HYDROCARBURES AROMATIQUES D'HUILES MINERALES)

Pièce-jointe : copie du courrier adressé à Foodwatch en date du lundi 28 octobre 2019

Chère Madame,

Je vous remercie pour notre entretien d'hier et votre courrier auquel je me permets de vous apporter des réponses.

Tout d'abord, et je tiens à le préciser encore une fois, tous nos produits de nutrition infantile peuvent être consommés en toute sécurité.

Nous sommes engagés, depuis toujours, à mettre sur le marché des produits dont la sécurité et la qualité ont été soumises à des contrôles extrêmement rigoureux. Nous pouvons ainsi vous assurer que tous nos produits répondent aux standards les plus stricts basés sur les évaluations scientifiques disponibles.

Ainsi concernant les huiles minérales aromatiques, nous avons mis en place depuis plusieurs années des contrôles des matières premières et de nos produits finis. Ces tests sont confiés à un partenaire externe accrédité permettant de détecter la présence de MOAH et surtout de confirmer leurs origines.

Suite à votre alerte, en octobre 2019, nous avons procédé à des analyses complémentaires, réalisées de manière indépendante - selon des méthodes que nous vous avons partagées dans un courrier adressé à Mr Wolfschmidt en date du lundi 28 octobre 2019 (ci-joint) - qui ont démontré l'absence d'huiles minérales aromatiques détectables dans nos produits de nutrition infantile.

Compte-tenu de ces résultats, aucun rappel de produit ne saurait être justifié. Vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé dans votre communication en octobre 2019 : « les tout petits qui consomment les laits infantiles testés par foodwatch ne sont pas exposés à un danger immédiat ».



Pour autant, à ce jour, il n'existe pas de seuil réglementaire sur les huiles minérales dans les laits infantiles ni de méthodes d'analyses uniformisées. En responsabilité, nous soutenons les efforts des autorités françaises et européennes qui visent à définir une méthodologie d'analyse uniformisée et la définition d'un seuil.

En effet, comme vous le savez, la détection de résidus d'huile minérale est complexe. Si elle n'est pas effectuée de manière approfondie, des composants inoffensifs peuvent être assimilés à tort, comme étant des résidus d'huiles minérales aromatiques.

Comme nous le faisons toujours, nous travaillons en toute transparence avec des experts, y compris ceux des laboratoires indépendants et du Centre de Recherche Commun de la Commission Européenne (JRC) pour nous accorder et valider les méthodes accréditées pour l'analyse et le contrôle des résidus d'huiles minérales.

Il nous tient à cœur de rétablir la sérénité auprès des consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés et être rassurés sur la sécurité et la qualité de nos produits de nutrition infantile. Par ailleurs, je vous confirme que, avant même votre alerte, nous avons pris la décision d'arrêter la production de Galligest croissance 3 sans lactose pour des raisons commerciales et en aucun cas en lien avec un problème de qualité.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de lever cette pétition contre nos produits et vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Laurence Peyraut, Secrétaire Générale